

Dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche; dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche

2011/0276(COD) - 12/03/2013 - Document de base législatif complémentaire

La présente proposition vise à modifier la proposition de la Commission présentée le 11/09/2012 qui tendait à modifier le règlement portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche relevant du cadre stratégique commun (CSC) et portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen et au Fonds de cohésion.

Compte tenu de la priorité urgente de lutter contre le chômage des jeunes dans les régions de l'UE les plus touchées, la Commission propose de **créer une Initiative pour l'emploi des jeunes**, financée par une dotation spécifique et par des investissements ciblés du Fonds social européen (FSE).

L'objectif de l'Initiative pour l'emploi des jeunes est d'aider les jeunes qui résident dans les régions éligibles, qui sont sans emploi et qui ne suivent ni études, ni formation. L'Initiative sera mise en œuvre dans le cadre de l'objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi».

Les ressources affectées à l'Initiative pour l'emploi des jeunes s'élèveraient à **6.000.000.000 EUR** dont au moins 3.000.000.000 EUR provenant d'investissements ciblés du FSE.